

## Document de position

### « honoraires pour la direction chorale Suisse – recommandations de la CI CHorama »

#### Préambule

Ce document de position indique les rôles essentiels qui incombent aux personnes dirigeant un chœur, les tâches musicales qu'elles doivent prendre en charge et la façon dont elles peuvent être rémunérées adéquatement. Dans ses réflexions, la CI CHorama part du principe que les chefs de chœur décrits dans le profil de poste sont des musiciens ayant suivi une formation professionnelle et possédant un véritable intérêt pour le chœur et le chant choral. La charge effective de travail pour les chefs de chœur peut varier suivant l'engagement personnel, l'effectif des collaborateurs actifs et le savoir-faire existant – et doit dans tous les cas être négociée par l'employeur d'entente avec le chef de chœur.

#### Profil de poste

##### 1. Musique

Planification et réalisation de concerts, répétitions spéciales, weekends de chant et éventuelles tournées de concerts

Elaboration de programmes, recherche d'œuvres, acquisition de partitions

###### 1.1. Travail avec le chœur

Visions et idées

Capacité à motiver le chœur

Préparation et suivi des répétitions

Mise en œuvre des répétitions – diversité dans la méthodologie

Formation vocale du chœur

###### 1.2. Frais supplémentaires pour chœurs avec orchestre

Etude supplémentaire de la partition d'orchestre

Préparation du matériel d'orchestre

Choix et communication avec les solistes, les instrumentistes et l'orchestre

Répétitions supplémentaires avec l'orchestre et les solistes

##### 2. Administration

Planifier, organiser, coordonner

Veiller à la transparence des structures et des procédures

Prendre des décisions et les mettre en œuvre

Planification des ressources, budget, comptabi-

Elaborer des présentations de projets pour le sponsoring

Rédiger des textes pour les flyers, les programmes et les médias

Relecture de la publicité pour les concerts

##### 3. Communication

- Les chef(fe)s de chœur
- • animent et motivent
- • permettent de s'orienter
- • sont vecteurs d'inspiration
- • créent une identification
- • savent gérer les points forts et les points faibles d'autrui
- • sont à l'écoute des préoccupations et des problèmes
- • sont les gardiens des règles et des accords
- • peuvent aussi de temps à autre dire non

Travailler en équipe avec les collaborateurs et les informer

Séances avec des comités et organisateurs

Entretien du réseau à l'externe et à l'interne

Participation aux événements sociaux du chœur

## 4. Logistique

Régie et/ou participation et réflexion concernant la construction, la technique, les lumières, les infrastructures en vue des répétitions et des concerts ainsi que les transports

### Taux d'occupation

#### Calcul

Le temps de travail annuel est déterminé d'après celui des enseignants et est réglementé par des lois cantonales (par exemple : canton de Zurich, jusqu'à l'âge de 50 ans → 1932 heures de travail).

Selon l'expérience de la CI CHorama, le temps consacré à la direction d'un chœur correspond aux coefficients multiplicateurs suivants : 40 répétitions à 2 heures X coefficient 2.5 à 4 = entre 200 et 320 heures. La fixation du coefficient varie selon le profil du poste.

#### Ce dont il faut également tenir compte

Concerts, weekends de répétition, répétitions supplémentaires, travail supplémentaire en cas d'activité avec un orchestre selon le point 1.2. du profil de poste.

Selon l'estimation de la CI CHorama, les tâches et exigences énumérées ci-dessus correspondent à un taux de travail de 15 à 20%.

#### Recommandation

Selon l'estimation de la CI CHorama, le profil exigé des chefs de chœur qualifiés correspond à celui des enseignants de gymnase (dépendant de l'ordonnance sur la rémunération de chaque canton – y-compris les charges sociales, la caisse de pension, les assurances et les vacances) :

Remarque : 80% enseignant sec II = correspond à 80% du salaire d'un(e) enseignant(e) du secondaire

Musicien(ne) professionnel(le) avec un Master en direction chorale et/ou d'orchestre	100%
Musicien(ne) professionnel(le) avec un Master de musique à l'école II - et/ou chant en soliste, avec un Bachelor en direction chorale	90%
Musicien(ne) professionnel(le) avec un Master de musique à l'école II - et/ou chant en soliste, sans Bachelor en direction chorale	80%
Musicien(ne) professionnel(le) avec un diplôme CH II	
Musicien(ne) professionnel(le) avec un Master d'instrument, sans Bachelor de direction chorale	70%
Chef(fe) de chœur amateur avec diplôme CH II	
Chef(fe) de chœur amateur avec diplôme CH I ou formation équivalente	60%
Chef(fe) de chœur amateur	50%

Adopté par la CI CHorama, Berne, 20 septembre 2022



Schweizerische Chorvereinigung  
Union suisse des chorales  
Unione svizzera dei cori  
Uniuin svizra dals chors



SCHWEIZERISCHE FÖDERATION  
FÉDÉRATION SUISSE  
FEDERAZIONE SVIZZERA  
ASSOCIAZIONI SVIZRA  
EUROPA CANTAT



BASEL SWITZERLAND



ASSOCIATION VAUDOISE  
DES DIRECTEURS DE CHŒURS



SCHWEIZERISCHER  
KIRCHENGESANGSBUND



Reformierter  
Kirchenmusikverband  
Schweiz



Schweizerische Technischorganist  
Pédagogie musicale des cantons suisses  
Industria musicale del cantone  
Industria musica da canton



E.J.V.



Schweizer Kinder- und Jugendchörerbildung  
Responsible Suisse pour la perfection  
des chœurs enfants et de jeunes  
Svizzera da infanzia e gioventù  
Uniuin svizra per la perfectiun  
di chors d'infanzia e de gioventù



ASCEJ



VERBAND  
CHORLEITUNG  
NORDWESTSCHWEIZ



SBDV ASDM



schweizerischer  
katholischer  
skmv  
kirchenmusik  
verband



SUISSE NOUVELLE  
CHŒUR JOIE